

Gérer le contrat de travail (niveau 2)

OBJECTIFS

- Connaître les différents types de contrats de travail et leurs spécificités
- Adapter le contrat de travail en fonction des besoins
- Maîtriser la rédaction du contrat de travail en lien avec la Convention Collective Nationale du Sport
- Maîtriser l'évolution du contrat de travail.



PRÉ-REQUIS

- La formation s'adresse aux **dirigeants bénévoles employeurs ou qui souhaitent le devenir et aux salariés responsables du personnel.**

FORMATEUR

Responsable "Emploi" au CDOS 13



9H/17h



20€
TARIF

THÈME



Le contrat de travail est au cœur de la relation "employeur/salarié" et exige une attention particulière.

Il est nécessaire de connaître les règles légales et conventionnelles afin d'adapter le contrat de travail et de le faire évoluer en fonction de votre activité.

C'est pourquoi le CROS Provence-Alpes vous propose une formation sur ce thème.

Cette formation d'**une journée permet aux participants de mieux appréhender la fonction employeur conformément aux droits du travail et aux droits conventionnels.**



CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Le formateur propose une approche concrète et pratique de la réglementation en matière de droit du travail partir de son expérience professionnelle.

A partir d'une présentation globale, différents chapitres seront abordés :

- Les règles régissant le CDI et le CDD
- Le régime juridique du CDD
- La formalisation du contrat de travail
- L'avenant au contrat de travail

ÉVALUATION ET SUIVI

- L'évaluation prend la forme d'un tour de table au début du stage et à chaque fin de journée
- Reprise des objectifs, évaluation collective des appropriations et mesure des écarts
- Distribution de documents de synthèse.
- Mise à disposition des coordonnées du formateur pour un éventuel suivi téléphonique ou par l'internet

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Tour de table et débats avec les stagiaires qui seront amenés à être force de proposition sur chacun des cas proposés et à exposer leurs points de vue.
- Présentations théoriques
- Mise en situation et étude de cas
- Echange de pratiques